

**Compte rendu des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le neuf mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation
02/05/2017

Date d'affichage
16/05/2017

**Nombre de conseillers
en exercice**
23

Présents
20

Votants
22

Etaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, Sophie FOUREL, David CAZIMAJOU, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Annie QUEUIN, Roger GUILLET et Frédéric GAULTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Excusés : Miguel NAUDON, Françoise COURTEL, Charles MESNIL

Procurations: Miguel NAUDON à Christophe BOUGET
Charles MESNIL à Claudy LAGACHE

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Séverine GESBERT

43

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ approuve le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

44

**HALTE FERROVIAIRE
Convention relative au financement des études avant-projet sur le périmètre de
SNCF Réseau pour la création d'une halte ferroviaire à Moncé en Belin**

A l'initiative de la Région, une étude de définition et de faisabilité de mise en œuvre de dessertes périurbaines a été réalisée en 2012 sur l'étoile ferroviaire du Mans par le cabinet EGIS RAIL, afin d'expertiser les besoins et enjeux de déplacement sur les territoires

périurbains du Mans puis de définir un projet de développement des dessertes périurbaines à l'horizon 2020 et d'en analyser la faisabilité technique, économique et financière. Cette étude s'est achevée début 2013. Elle a mis en évidence que l'installation d'une halte sur notre commune était pertinente.

Des études préliminaires et géotechniques ont ensuite été réalisées par la SNCF Réseau de septembre 2016 à février 2017.

A l'issue de ces études, les partenaires ont décidé de lancer les études d'avant-projet sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. Ces études s'inscrivent dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020. Elles ont pour objectif de mesurer les enjeux technico-économiques du projet de création d'une halte ferroviaire et des délais de réalisation eu égard aux contraintes ferroviaire.

Afin d'avancer sur ce projet qui définira la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi qu'un calendrier prévision de réalisation de l'opération, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention relative au financement des études avant-projet sur le périmètre de SNCF Réseau pour la création d'une halte ferroviaire.

Pour notre commune, le coût de ces études s'élève 136 080 €. Monsieur le Maire rappelle que cette participation sera prise en charge par la Région et fera l'objet d'une convention bilatérale entre la Commune et la Région pour définir les conditions de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ valide la convention relative au financement des études avant-projet sur le périmètre SNCF Réseau pour la création d'une halte ferroviaire.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

45

AMENAGEMENT D'UN LOCAL EXISTANT EN CABINET MEDICAL
Contrat de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 février 2017, l'autorisant à lancer une consultation pour un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un local existant en cabinet médical.

4 cabinets d'architecture ont été consultés. 2 propositions ont été reçues une du cabinet AMC Architectes pour un montant de 15 000 € HT, et une autre du cabinet A3dess pour un montant de 11 500 € HT.

Suite à la réception de ces deux candidatures, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre d'honoraires faite par le bureau d'architecture A3dess pour un montant de 11 500 € HT. Cette proposition comprend :

Etudes

*Synthèse des informations et relevés complémentaires sur site des existants sur la zone projet
+ reportage photographie*

Mise au net de la zone projet

Esquisse (organisation projet suivant besoins futurs occupants)

Première approche financière du coût des travaux

Avant projet (plan, coupes, façades)

Formalités administratives diverses

Dossier d'autorisation administrative (demande de permis de construire ou déclaration préalable) compris notice de sécurité + accessibilité PMR ou ERP.

Projet

Elaboration du dossier de consultation des entreprises (Pièces graphiques et pièces écrites)

Assistance pour l'organisation de la consultation des entreprises

Analyse des offres

Assistance aux contrats de travaux – élaboration des marchés de travaux

Chantier *(intervention commune en suivi de chantier en même temps que la salle de sports)*

Visa sur plans EXE entreprises

Direction et Exécution des travaux sur une base DE 7/8 réunions

Suivi administratif et financier du chantier (situations de travaux....)

Assistance aux opérations de réception sur une base de 2 réunions

*Rémunération proposée : 7.90 % du montant des travaux avec dans tous les cas un forfait minimum de **11 500 € HT soit 14 400 € TTC.***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ confie au bureau d'architecture A3dess de la Ferté Bernard, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un local existant en cabinet médical dans la Galerie Commerciale de la Massonnière,*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,*
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la Galerie Commerciale.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

46

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « OREE DE BERCE BELINOIS »
Fonds de concours « gymnase DETR »**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 29 mars 2016 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois a délibéré sur l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 20 % des dépenses éligibles à la DETR pour le financement de notre projet d'aménagement et d'extension d'une salle sportive et associative.

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Sarthe en date du 14 octobre 2016 allouant une subvention à la commune pour la tranche ferme et tranche optionnelle d'un montant de 216 000 € ;

Considérant que le Conseil Municipal n'a retenu que la tranche ferme de cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer et de solliciter le versement du fonds de concours correspondant à cette tranche ferme pour un montant de 108 500 € selon le plan de financement défini ci-dessous :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>		
<i>Bureaux d'études</i>	<i>44 550 €</i>	<i>Région NCR</i>	<i>100 000 €</i>	<i>En cours</i>
<i>Travaux</i>	<i>626 239 €</i>	<i>DETR (tranche ferme)</i>	<i>108 500 €</i>	<i>Subvention accordée 216 000€ pour les 2 tranches</i>
		<i>Fonds de concours</i>	<i>108 500 €</i>	
		<i>LEADER</i>	<i>70 000 €</i>	<i>En cours</i>
		<i>Région Pays de la Loire</i>	<i>52 650 €</i>	<i>En cours</i>
		<i>Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique</i>		
		<i>Autofinancement</i>	<i>231 139 €</i>	
<i>Total HT</i>	<i>670 789 €</i>	<i>Total</i>	<i>670 789 €</i>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve le plan de financement tel que présenté
- ✓ sollicite auprès de la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois le versement du fonds de concours d'un montant de 108 500 €.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

47

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « OREE DE BERCE BELINOIS »
Convention de mise à disposition de service entre la CDC et la Commune**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son article 46 &1,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 104,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1 et L. 5211-4-2,

Vu la délibération du 7 novembre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de service entre la CDC et la commune.

Considérant que dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services durant la pause méridienne à l'école maternelle et élémentaire, Monsieur le Maire propose d'augmenter les effectifs d'encadrement des animateurs dans ces 2 écoles et de prévoir 6 agents et non 3 agents comme prévus initialement.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de modifier la convention initialement signée et de prendre en compte ces nouveaux effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve la convention de mise à disposition du service enfance de la communauté de Communes Orée de Bercé au profit de la commune.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

48

ETUDES ET CHANTIERS
Convention de partenariat – Année 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la Commune fait appel aux services de l'association d'insertion de personnes en difficulté « Etudes et Chantiers » pour la réalisation de divers travaux extérieurs.

Compte tenu des projets en cours, Monsieur le Maire propose de recourir à l'association pour une durée de 10 semaines, réparties sur l'année 2017. Une convention formalisant les engagements réciproques de la Commune et de l'association devra être signée.

Les missions supports repérées relèvent de divers travaux en environnement et bâtiment.

*Le coût de ce partenariat s'élève à **18 800.00 €**.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ émet un avis favorable au recours de l'association « Etudes et Chantiers » pour les travaux mentionnés ci-dessus,*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de chantier d'insertion avec l'association pour un montant global de **18 800.00 €**.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

49

COMMISSION « INFORMATION – COMMUNICATION »
Remplacement d'un membre démissionnaire

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Madame Michelle REVELUT précisant que pour des raisons professionnelles, personnelles et d'organisation de son agenda il lui est impossible d'honorer sa mission au sein de la commission « Information – Communication ».

Monsieur le Maire précise que les membres siégeant à cette commission sont :

*Monsieur Christophe BOUGET, Vice-Président
Madame Marie-Laure BEATRIX
Monsieur Jean-François LEPROUT
Madame Christine BRETON
Monsieur Miguel NAUDON
Monsieur Charles MESNIL*

Monsieur le Maire propose donc de la remplacer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte la candidature de Madame Séverine GESBERT*
- ✓ nomme Madame Séverine GESBERT comme membre de la commission « Information-Communication ».*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /μ

50/A

PERSONNEL COMMUNAL
Renouvellement de la mise à disposition d'un agent à la Gendarmerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entretien des locaux de la gendarmerie est assuré par un agent communal depuis le 15 mai 2008 à raison de 3 heures par semaine.

Une convention reprenant l'organisation et le remboursement des frais liés à cette mise à disposition avait été signée avec la Gendarmerie pour 3 ans. Les services proposés par nos agents d'entretien donnant satisfaction, Monsieur le Maire propose de renouveler cette mise à disposition pour 3 ans à compter du 15 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve la convention de mise à disposition d'un agent telle qu'annexée*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien, pour 3 ans à raison de 3 heures par semaine.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

50/B

PERSONNEL COMMUNAL
Approbation du règlement intérieur

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de règlement intérieur présenté en réunion de travail le 3 avril 2017, précise que ce document a été transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe pour avis.

Ce règlement est destiné à tous les agents de la Commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formations, de

prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Après avoir rappelé les grandes lignes de ce document, Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX rappelle que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion lors de sa réunion du 9 décembre 2016 a donné un avis favorable avec cependant quelques précisions à y apporter.

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX précise qu'il a été tenu compte de ces remarques et propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce règlement intérieur.

Au vu du débat, au moment d'approuver le règlement intérieur du personnel de la commune de Moncé en Belin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ de se positionner sur le report ou non de cette délibération.*

A la question : Qui est « Pour » le report de la délibération : 12 (Annie ANDRE, Claudy LAGACHE, Roger GUILLET, Charles MESNIL, Séverine GESBERT, Sophie FOUREL, Jean-François LEPROUT, Jean-Louis BELLANGER, Marie-Laure BEATRIX, Annie QUEUIN, Frédéric GAULTIER, Alain FILLATRE)

A la question : Qui est « Contre » le report de la délibération : 10 (Didier PEAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Michelle REVELUT, Jean-Marc CHAVEROUX, David CAZIMAJOU, Miguel NAUDON, Christophe BOUGET, Béatrice BRILLANT, Christine BRETON)

Au vu des résultats cette délibération est reportée à une date ultérieure.

51

**CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC
POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION DES 24 HEURES DU MANS**

Monsieur Christophe BOUGET rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'exposition des 24 heures du Mans aura lieu cette année le samedi 17 juin 2017. Afin d'organiser cette manifestation, Monsieur Christophe BOUGET propose de constituer une commission ad hoc Cette commission pourrait être constituée de 6 ou 7 membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ valide la constitution de cette commission*
- ✓ les membres de cette commission sont : David CAZIMAJOU, Frédéric GAULTIER, Christophe BOUGET, Alain FILLATRE, Jean-Marc CHAVEROUX et Jean-Louis BELLANGER.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

52

**MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION
ROUTE DES BOIS ET ROUTE DU LUDE**

Madame Irène BOYER rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route des bois sont terminés. Madame Irène BOYER expose qu'afin de sécuriser les entrées des deux lotissements et l'arrivée sur le plateau

ralentisseur, il serait opportun d'envisager le déplacement du panneau d'environ 80 m en imposant de fait une limitation de la vitesse de circulation à 50 km/heure avant la zone 30.

Concernant la route du Lude, la commission voirie a également proposé de déplacer le panneau d'agglomération entre Arnage / Le Lude et ainsi sécurisé l'arrivée sur le rond point de la Massonnière. Le panneau sera déplacé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de valider le déplacement des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération situés sur la VC n° 11 – route des bois et sur la RD 307 – route du Lude*
- ✓ précise qu'un arrêté sera pris et adressé au Département de la Sarthe.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

53

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Avenant à la convention de prêt d'une liseuse

Vu la délibération du 12 décembre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de prêt d'une liseuse à la Bibliothèque Municipale.

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le prêt de ce matériel du 28 avril au 11 juillet 2017 à la Bibliothèque Municipale, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention.

La valeur de l'ensemble de l'équipement s'élève à 100 €

La commune devra juste souscrire auprès de Groupama une couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de prêt annexée à la présente délibération.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

54

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Comptabilité

La liste des engagements est jointe à la notice du Conseil.

Décisions prises par le Maire :

Cpte 2158 - Ets JOLIVET- Enrouleur Galianos 40125 pour un montant de 4 847.04 € TTC
Cpte 21571 - Best Drive – Roues spéciales pour tracteur pour un montant de 3 655.20 € TTC
Cpte 615221 - SOS Environnement – Nettoyage du parquet du Val Rhonne pour un montant de 2 190.34 € TTC
Cpte 2188 – CESBRON – Acquisition d'un lave-vaisselle pour un montant de 4 620.00 € TTC

Cérémonies du 8 Mai

Monsieur le Maire remercie la commission « Fêtes et Cérémonies » pour l'organisation des cérémonies du 8 Mai ainsi que toutes les personnes présentes pour la mise en sécurité des sites pendant les cérémonies aux monuments.

Elections Législatives

Tableaux des permanences pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017 de 8h00 à 18h00.

Concert FESTI'CHŒURS

Du 12 au 14 mai 2017, 3 jours de concerts gratuits sur différents sites en Orée de Bercé Belinois. Pour Moncé en Belin, le spectacle aura lieu dimanche après-midi de 14h00 à 18h00 au Val'Rhone.

My Village

L'opération « My Village » est reconduite cette année. La personne de COVEA viendra en Mairie le jeudi 18 mai à 17h00 et il y aura une réunion publique à 20h30. C'est une application qui permet de signaler un sinistre, un cambriolage, etc... sur la commune. Et le but est de l'étendre sur la Communauté de Communes. L'année dernière il n'y avait que 2 communes à l'avoir testé en France et là COVEA a décidé de le tester au niveau national.

Bric-à-brac

Dimanche 21 mai 2017 : Bric-à-brac organisé par le Comité des Fêtes.

Forum « Trame verte et bleue »

Jeudi 1^{er} juin 2017 de 8h45 à 13h00 au Val'Rhone (sur inscription avant le 24 mai), forum « Trame verte et bleue » organisé par le CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir.

PLUI

Monsieur le Maire informe qu'une réunion sera organisée avec la commission « Urbanisme » afin de pouvoir travailler sur les orientations foncières et les zonages constructibles. Nous organiserons une séance de travail du Conseil Municipal pour affiner ces zonages.

Comité de Jumelage

Samedi 10 juin 2017 : Football Marché organisé par le Comité de Jumelage.

Monsieur le Maire précise que Miguel NAUDON a inscrit une équipe municipale et il faudra 8 volontaires.

Club des Supporters

Samedi 10 juin 2017 : 12 heures de course à pied organisées par Le Club des Supporters.